

Mesdames, Messieurs,

Suite à notre réunion de travail sur l'interopérabilité des SI SPASAD du 6 juillet dernier, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous un compte-rendu synthétique de la réunion, ainsi qu'un rappel de la méthodologie de travail proposée et un calendrier permettant de visualiser les prochaines étapes et rencontres sur cette thématique.

Bien cordialement,

Sophie MAGNIEZ-DUSSERE

Chargée de mission « SSIAD – SPASAD »

DGCS / Bureau de la prévention de la perte d'autonomie et du parcours de vie des personnes âgées

1) CR SYNTHÉTIQUE DU GT DU 6 JUILLET 2017

- Présentation de l'association EDESS et de son rôle dans le cadre de la convention EDESS/CNSA/IDEAL Connaissances : effectuer une recherche portant sur l'interopérabilité des SI SPASAD et proposer un livrable.
- Présentation par la DGCS de l'expérimentation relative aux SPASAD « intégrés » prévue par l'article 49 de la loi ASV, et plus précisément des obligations des services en terme de sécurisation des SI et d'échanges de données, telles que stipulées dans le cahier des charges des SPASAD (arrêté du 30 décembre 2015)
- Présentation par la FEHAP du livre blanc « vers le SPASAD 3.0 » afin de présenter les grandes lignes de ce projet abouti.
- Points de discussion :

Prise en compte dans le cadre de ce travail sur l'interopérabilité des SI SPASAD, des autres chantiers en cours sur cette thématique afin de ne pas créer des doublons dans les outils et les normes applicables.

(exemple : le développement par l'ASIP des territoires et Label « e-Santé » (infos sur le site : <http://esante.gouv.fr/services/label-e-sante-logiciel-maisons-et-centres-de-sante>) :

l'ASIP a développé des normes et labels à destination des Maisons et Centres de Santé, en vue de mieux coordonner leurs actions autour d'un Dossier médical et de soins utilisé conjointement par les différents professionnels de santé. Il s'inscrit donc a priori dans un périmètre restreint, qui, s'il peut à terme, être amené à communiquer avec les outils des SPASAD dans un objectif de coordination « externe » des actions autour de patients communs, a une finalité très distincte du travail mené par le GT « SI SPASAD interopérables ».

(autre exemple cité : Le standard « Health Level 7 (HL7) » défini selon Wikipédia comme « *une organisation qui définit un ensemble - auquel il donne son nom - de spécifications techniques pour les échanges informatisés de données cliniques, financières et administratives entre systèmes d'information hospitaliers (SIH). Ces spécifications sont diversement intégrées au corpus des normes formelles américaines (ANSI) et internationales (ISO). Initialement américaines, ces spécifications s'exportent et tendent à devenir un standard international pour ce type d'application. Entre autres, elles définissent structure et rôle des messages pour permettre une communication efficace des données liées au système de santé. En 2010, l'ASIP Santé, organisme dépendant du ministère de la santé, a fait valider que l'alimentation du Dossier Médical Personnel (DMP) serait effectuée en utilisant la Version 3 d'HL7. Ce cadre d'interopérabilité a été notamment validé pour la transmission des résultats de biologie médicale.* » Ce standard semble s'appliquer dans le milieu médical et essentiellement hospitalier. Cela va au-delà du périmètre de notre GT).

Rappel : le GT « SI SPASAD interopérables » est centré sur une logique pragmatique d'échange de données entre deux logiciels de terrain et ne va pas au-delà.

Il y a urgence à trouver des solutions d'échange, car l'expérimentation sur les SPASAD intégrés est en cours. Elle s'étend jusqu'au 30/06/2019. Il peut y avoir un outil pour l'urgence puis, dans un second temps une réflexion sur l'évolution des outils tendant à l'interopérabilité entre logiciels sur le moyen et long terme.

L'interopérabilité des données entre logiciels SSIAD et SAAD nécessite une vraie volonté des éditeurs de logiciels de travailler à cette ouverture : autoriser l'ouverture des droits de propriétaire ou échanger via un format « type ESPPADOM ».

L'échange de données prioritaire concerne la « planification » des activités entre le SSIAD et le SAAD qui prennent en charge une personne en commun (identification de l'activité et des personnes suivies par le SPASAD)

Rappel de l'objectif du GT : identifier au niveau national et rendre accessible (par un outil à déterminer) auprès des éditeurs de logiciels les besoins des structures (SSIAD et SAAD / SPASAD) en terme d'interopérabilité entre leurs logiciels.

2) MÉTHODOLOGIE

Pour l'atteinte de l'objectif recherché il est proposé d'identifier le :

- QUI ? => le périmètre d'échange de données (validé par le GT du 8 juin 2017) est limité à l'échange entre SSIAD et SAAD, dans le cadre de la constitution des SPASAD (et notamment de l'expérimentation sur les SPASAD « intégrés »)
- QUOI ? => identifier au niveau national la liste des données à échanger entre SSIAD et SPASAD et leur degré d'urgence (« liste prioritaire » et « liste complémentaire »)
- COMMENT ? => Afin de déterminer le livrable permettant de faciliter l'identification des processus et des données qui doivent être échangées entre SSIAD et SPASAD pour leur permettre un travail coordonné en qualité de SPASAD, nécessité :
 - d'identifier et d'analyser les outils déjà existants (cahier des charges SI SPASAD, ...etc...)
 - d'identifier les contraintes et difficultés techniques des services et des éditeurs de logiciels

NB : il est noté que le « POURQUOI ? » sera explicité dans le livrable, afin de préciser à quoi va servir la donnée échangée. Enfin, la question du « QUAND ? » qui porte sur le rythme d'échange des données, appartient au choix de l'éditeur de logiciel et se discute avec le service destinataire.

3) CALENDRIER DE TRAVAIL PROPOSÉ

Demande auprès des représentants des fédérations SSIAD et SAAD : comme convenu lors de la réunion du 6 juillet dernier, merci aux représentants des fédérations du domicile de faire remonter auprès de la DGCS et de la CNSA (sophie.magniez-dussere@social.gouv.fr et copie à Remi.MANGIN@cnsa.fr) :

Pour le 15/08/2017 : le cahier des charges SI SPASAD réalisé avec l'ARS Grand-Est et celui de Bourgogne-Franche-Comté (comme proposé en réunion)

Pour le 25/08/2017 :

- la « liste prioritaire » des données à échanger entre SSIAD et SAAD dans le cadre de l'activité en SPASAD,
- la « liste complémentaire » des données à échanger entre SSIAD et SAAD dans le cadre de l'activité en SPASAD.

Suite à ces remontées d'informations :

- EDESS procèdera à l'analyse et la synthèse des cahiers des charges SI SPASAD envoyés.
- La DGCS fera la synthèse des listes de données des fédérations pour proposer un « document commun » (liste prioritaire commune et liste complémentaire commune) à la concertation des fédérations. Cette concertation se fera par l'envoi du « document commun » dans la semaine du 4 au 8 septembre 2017 => Le document stabilisé sera adressé à la CNSA et à EDESS pour un travail préparatoire.

Le prochain Groupe de travail réunissant les représentants des fédérations et des éditeurs de logiciel, en présence de la DGCS, la CNSA, EDESS et Idéal Connaissances est fixé au : **Mardi 10 octobre 2017 de 10h à 12h30 (accueil café à 9h30), dans les locaux d'IDEAL Connaissances, 93 Avenue de Fontainebleau, 94270 Le Kremlin-Bicêtre**